



JULIEN JULIEN/WANGLUCCI

## ÉDITORIAL

# Le droit international est-il mort ?

PAR **FABIEN GAY**, DIRECTEUR DE L'HUMANITÉ

**I** fut un temps où l'on croyait que le droit pouvait faire barrage à la loi du plus fort. En 1918, les « 14 points » de Wilson consacraient un principe simple : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une promesse. Un socle du droit international moderne. Un siècle plus tard, que reste-t-il de cette ambition ?

**La France a reconnu l'État palestinien devant l'ONU**, un geste diplomatique fort. Mais que vaut une reconnaissance quand, dans le même temps, un peuple est privé de ses terres, de ses droits, de sa souveraineté, rongé par une politique d'apartheid et un génocide en cours.

**Pendant des mois en 2025, Israël a bloqué l'acheminement de l'aide humanitaire.** Des mois de siège et de privations. Une famine documentée par l'ONU. En avril 2026, 96 % des terres agricoles de la bande de Gaza sont détruites ou devenues incultivables. Pendant ce temps, les colonies s'étendent en Cisjordanie. Chaque implantation grignote un peu plus la possibilité d'un État palestinien viable, continu, souverain. Plus de 38 000 femmes et filles tuées à Gaza entre octobre 2023 et décembre 2025. La commission d'enquête de l'ONU sur les territoires palestiniens occupés démontre des actes génocidaires commis avec l'intention de détruire un groupe. Des mots d'une gravité extrême et qui, ailleurs, auraient déclenché des sanctions immédiates. Ici, ils se heurtent au mur du silence. Le droit international humanitaire est pourtant clair : les populations doivent être protégées.

**Mais que vaut un droit que personne ne fait respecter ? Alors, à quoi sert l'ONU ?** À compter les morts ? À publier des rapports ? À alerter, sans jamais contraindre ? Le Conseil de sécurité est paralysé, otage des rapports de force. Le droit international n'est pas mort, il est suspendu. Suspendu à la volonté des puissants, avec cinq nations qui détiennent un droit de veto, les plaçant au-dessus des autres peuples.

**Netanyahu ne subit aucune pression des gouvernements** et peut survoler le ciel français et européen

malgré un mandat d'arrêt international et alors qu'il contrevient à des dizaines de résolutions de l'ONU ; aucune pression du droit international non plus contre Trump, libre de kidnapper un président en exercice au Venezuela. Pour le droit de la mer, même combat. Alors qu'une nouvelle flottille était en route vers Gaza, 211 militants – dont notre camarade Raphaëlle Primet – ont été enlevés par l'armée israélienne dans les eaux internationales et retenus illégalement. Le deux poids, deux mesures est insupportable, notamment pour les pays du Sud global.

**La Palestine n'est pas une exception. Iran, Soudan, Mali, Congo...** Les conflits se multiplient, se superposent, se hiérarchisent dans une indifférence croissante. Une guerre en chasse une autre. L'émotion est sélective. L'application du droit malheureusement aussi. Et, pourtant, il résiste. En 2025, des ONG ont saisi la justice française. Elles visent des soldats franco-israéliens, accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide. Le droit existe donc. Il s'applique dans les tribunaux quand il échoue à s'imposer dans les chancelleries. Et toujours grâce à la mobilisation populaire, qui est la seule à pouvoir faire bouger les lignes, à faire vivre la solidarité internationale.

**Reste une question, essentielle : voulons-nous encore d'un monde régi par le droit ou acceptons-nous définitivement la loi du plus fort ?** Le droit international et nos instances internationales, même avec leurs imperfections, restent et demeurent le meilleur bouclier pour la défense de l'égalité entre les peuples. Bien sûr, il doit évoluer pour que chaque peuple soit à égalité, par exemple en abolissant le veto. Les nations doivent être libres et souveraines pour construire un monde de coopération. ●

Les conflits se multiplient dans une indifférence croissante. Une guerre chasse l'autre. L'émotion est sélective. Hélas, l'application du droit l'est aussi.